

voir planche 1/4 : partie Nord

Plan de Prévention des Risques Naturels de la commune du Bourg d'Oisans (hors aléas inondations par la Romanche, le Vénéon et l'Eau d'Olle)

Se référer aux 4 planches sur fonds cadastral pour l'application du zonage réglementaire

Echelle : 1/10000

Dossier d'approbation

Légende

- Ouvrage de protection pris en compte
- Limite de périmètre d'étude de la Sarenne
- Réglementation de la zone
 - Zone constructible sous conditions
 - Zone inconstructible
 - Non réglementée dans le présent PPR
- Cadastre
 - Bâti
 - Parcelles

Nature du risque
 Cn : Inondation en pied de versant connectée au réseau hydrographique
 T - t : Crues torrentielles
 V - v : Ruissellement/Ravinement
 G, g : Glissements de terrain
 P - p : chutes de pierres et de blocs
 A - a - aEx : Avalanches

12 - Sarenne : numéro d'identifiant des ouvrages de protection correspondant aux plages de dépôts

Ir : zone inondable de fonds de vallées non réglementée dans le présent PPR

Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins (Cf planches) :

NB : - la première lettre correspond au niveau de contraintes à appliquer (exemple : R ou B)

- la seconde lettre correspond à la nature du risque (caractère en minuscule pour les zones de faibles contraintes / caractère en majuscule pour les zones de fortes contraintes).

Réalisation : DDT38/SAET/SIG-OBS - format A0
 Etabli le : 7 décembre 2022
 Sources : BD Topo® et PCL-Vecteur © (Millésime 2020), RTM2022

Vu pour être annexé à mon arrêté en date de ce jour, Grenoble, le 23 DEC. 2022



Laurent PREVOST



voir planche 2/4 : partie Centre

voir planche 3/4 : partie Centre Sud

Les Gauchois Pont Escoffier

voir planche 4/4 : partie Sud

